



DCM N° 06 /2024

République Française

Département de LA SAVOIE

Arrondissement de
ST-JEAN-DE-MAURIENNE

**COMMUNE de
ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de M. LAZZARO Dominique, MAIRE.

MEMBRES PRESENTS : MM. ALPE Martine - BIGNARDI Martine – CLAPPIER Yves - CLEMENT Pierre-Benoît – COMBET-BLANC Françoise - CURCIO Véronique - DEJEAN Jocelyne – DEPLANTE Benjamin - LEMAIRE-LÉVY Florence - PACHOUD Bernard - ROCHETTE Pierre - TOGNET André -

MEMBRE ABSENT EXCUSÉ : Mme ROL Nelly - procuration donnée à M. LAZZARO Dominique -

Mme COMBET-BLANC Françoise a été élue Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCATION C.M. :

19/01/2024

DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :

26/01/2024

DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :

31/01/2024

DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :

31/01/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

* EN EXERCICE : 14

* PRESENTS : 13

* VOTANTS : 14

OBJET : REGULARISATION AVANCE DE TRÉSORERIE DE LA COMMUNE A LA RÉGIE MUNICIPALE DE LA CHAUFFERIE BOIS SUITE A DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 60/2013 DU 02/07/2013

Pour régulariser la délibération du Conseil Municipal N° 60/2013 en date du 02/07/2013 ayant pour objet « AVANCE DE TRÉSORERIE BUDGET COMMUNAL AU PROFIT BUDGET RÉGIE MUNICIPALE DE LA CHAUFFERIE BOIS » autorisant M. LE MAIRE à faire une avance de Trésorerie du Budget Communal au profit du Budget de la Régie Municipale de la Chaufferie Bois pour rembourser la ligne de trésorerie d'un montant de 40.000 € auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, il convient de passer des écritures dans la comptabilité de la COMMUNE et dans celle de la REGIE MUNICIPALE DE LA CHAUFFERIE BOIS DE ST-ETIENNE-DE-CUINES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité, par 14 voix POUR,

- **BUDGET DE LA COMMUNE** :
- **DECIDE** d'imputer la somme de 40.000 € au compte 27638. (initialement compte 553)
- **BUDGET DE LA REGIE MUNICIPALE DE LA CHAUFFERIE BOIS** :
- **DECIDE** d'imputer la somme de 40.000 € au compte 1687. (initialement compte 515)

FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus

POUR COPIE CONFORME, 31 JANVIER 2024.

M. LAZZARO Dominique,

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES

Mme COMBET-BLANC Françoise,

Secrétaire de Séance

